

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°02/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Lot et Garonne

Nombre de membres en exercice :
15

Nombre de membres
Présents : 13
Excusés : 2
Pouvoirs : 2
Votants : 15
Absents : 0

Date de la convocation :
Le 24.01.2023

De la commune de Mauvezin-sur-Gupie, Lot-et-Garonne,

Séance ordinaire du 31 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente-et-un janvier à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune
régulièrement convoquée s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi,
dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de : Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire,

Présents : Ms Daniel BORDENEUVE, Dominique SAVARIAUD,
Michel WALTER, Ulysse SUC, Willy LORENZON, Michel
DUBAUX, Antoine ZANOTTO, Christian MICHELET et Éric
FORESTIER.

Mmes Françoise JORREY, Laurence
TOUMEYRAGUES, Sandra BARBE et Laure BRAQUEHAIS.

Excusés : Mesdames Estelle ASPART et Delphine SCHWARTZ.

Pouvoirs : Madame Estelle ASPART à Monsieur Christian MICHELET,
Madame Delphine SCHWARTZ à Monsieur Michel WALTER.

Absent :

Madame Laurence TOUMEYRAGUES a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Devis de TERRITOIRE D'ENERGIE 47 pour la rénovation de l'éclairage public

Monsieur le Maire donne lecture du devis établi par TERRITOIRE D'ENERGIE 47 pour la rénovation de 18 points lumineux le long de la rue du Bourg ainsi que des projecteurs qui éclairent l'Eglise, qui sont équipés d'ampoules à sodium et qu'il convient de remplacer par de la LED afin de réduire le coût de consommation de l'éclairage public et pour contrôler la durée d'allumage et d'extinction.

La contribution de la commune, fixée par délibération du Comité Syndical de TE 47, s'élève à ce jour à :

- 65 % du montant HT total des travaux d'éclairage public standard ou de rénovation de luminaires énergivores si dépassement du plafond de 400 € HT par point lumineux ;
- 30 % du montant HT des travaux pour les solutions de rénovation « standard » (avec matériel de base, coût des travaux limité à 400 € HT par point lumineux) préconisées par TE 47.

La commune souhaite que TE 47 réalise des travaux d'éclairage public RUE DU BOURG – 47200 MAUVEZIN-SUR-GUPIE.

Le financement prévisionnel des travaux, dont le montant est estimé à 24 006.30 € HT, est le suivant :

- contribution de la commune : 13 084.10 € (soit 54.5% du HT)
- prise en charge par TE 47 : 15 723.46 € solde de l'opération.

**Le Conseil municipal,
A l'unanimité des suffrages exprimés,**

ACCEPTE le devis de TERRITOIRE D'ENERGIE 47 pour un montant de 13 084.10 €

Adopté à 12 voix pour ; 1 voix contre ; 2 abstentions

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme
Certifiée exécutoire après transmission le :
Publiée le 14.02.2023

Le Maire,

Daniel BORDENEUVE

